



# CONTAMINATION

LA CONTAMINATION PAR LES ARMES



CICR

EN BREF



## LE PROBLÈME

Pendant des années, voire des décennies après la fin des hostilités, des munitions non explosées ou abandonnées et d'autres engins explosifs continuent de tuer et de mutiler, d'entraver l'accès aux biens et services de première nécessité et de faire obstacle à la réconciliation. Le genre de menace que ces armes font peser varie en fonction de la nature des conflits et des armes utilisées. Aux restes explosifs de guerre tels que grenades, obus de mortier, sous-munitions, roquettes et missiles, il faut souvent ajouter la présence de stocks de munitions instables et non sécurisés et la prolifération d'armes légères et de petit calibre, qui compliquent le problème. Afin de refléter cette réalité, le CICR parle de «contamination par les armes», expression parapluie qui désigne l'objet de ses activités opérationnelles visant à réduire l'impact de ces engins sur la population civile.

La contamination par les armes peut avoir comme effet immédiat d'empêcher le retour chez eux des civils et d'entraver les activités d'assistance. À long terme, elle risque d'empêcher la réparation et la reconstruction d'infrastructures telles qu'écoles, hôpitaux, routes, puits, marchés, et la remise en état des terres agricoles. En Asie du Sud-Est, par exemple, le problème de la contamination par les armes continue d'avoir des répercussions sur la vie des populations plus de 30 ans après la fin du conflit.



Boris Cerina/CICR



Paul Gaboriau/CICR

## RÉPONSE DU CICR

Les activités que mène le CICR pour lutter contre la contamination par les armes s'inscrivent directement dans le cadre du mandat de l'institution, qui est de protéger les civils des effets des conflits armés.

Ces dix dernières années, le CICR s'est positionné comme acteur de premier plan dans ce domaine. L'institution mène des activités aussi diverses qu'efficaces : fourniture de soins de santé, programmes de réadaptation physique et d'assistance économique au bénéfice des victimes de la contamination par les armes, promotion des normes internationales, organisation d'activités de prévention et de réduction de l'impact socioéconomique pour les communautés vivant dans des zones contaminées, etc.

Le CICR est souvent présent dans les situations de conflit, ce qui fait qu'il est généralement l'une des premières organisations à porter secours et assistance immédiatement après la fin des hostilités. Il occupe une position privilégiée qui lui

permet de répondre aux besoins de la population civile en conduisant ses interventions selon une approche intégrée qui tient compte des besoins complexes et souvent mal compris des victimes de la contamination par les armes, ainsi que de leurs proches. Dans certains cas, les civils qui s'efforcent de reconstruire leur vie auront besoin d'être informés des dangers que suppose la présence de munitions et d'engins non explosés ou abandonnés ; dans d'autres situations, il faudra les aider à trouver d'autres moyens de se procurer des biens de première nécessité comme de l'eau, du carburant ou des vivres, lorsque l'accès aux sources habituelles est trop dangereux pour eux. Le CICR peut aussi fournir des soins ou des traitements médicaux d'urgence aux personnes qui ont été blessées par ces armes. Il peut également déployer des équipes de spécialistes chargées de dépolluer les zones contaminées, soit pour soutenir directement les opérations de l'institution, soit dans le but de protéger la population civile.



## UNITÉ CONTAMINATION PAR LES ARMES

L'Unité contamination par les armes apporte au CICR son expertise dans le domaine des mines, des restes explosifs de guerre, des armes de petit calibre et des stocks de munitions. L'unité est responsable de tout un éventail d'activités visant à réduire les effets de la contamination par les armes sur la population : enquêtes sur le terrain concernant les armes utilisées, programmes d'éducation à la réduction des risques, dépollution des zones contaminées, collecte d'informations, etc. L'unité conduit directement des activités sur le terrain, elle apporte conseil et soutien technique à d'autres unités du CICR et elle joue un rôle directeur au sein du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

En temps de conflit armé et immédiatement après la fin des hostilités, l'unité veille à ce que les délégations du CICR soient capables d'évaluer l'ampleur du problème – notamment les risques éventuels pour la sécurité des collaborateurs de l'institution – et d'en atténuer l'impact humanitaire. À plus long terme, dans une situation post-confliktuelle, l'unité aide les délégations et les Sociétés nationales à mettre en place les activités d'assistance et de protection les plus appropriées pour répondre aux besoins des populations touchées.



Marc Bouvier/CICR



Esmaeel Abdullatif/CICR

## Des activités multiples

Les civils vivant dans des zones contaminées par des armes sont souvent obligés de prendre des risques pour survivre. Aussi le CICR entreprend-il toute une série d'activités afin de limiter, autant que possible, les effets de ce phénomène sur les populations concernées et de garantir une réponse rapide et efficace

## Dépollution

Immédiatement après la fin des hostilités, le CICR est souvent sur place avant que d'autres organisations aient pu se mobiliser. À ce stade, les restes explosifs de guerre ou les munitions qui ne sont pas correctement stockées peuvent faire peser une grave menace tant sur la population locale que sur les équipes du CICR. Selon le contexte, ces équipes peuvent être mobilisées dans le cadre du mécanisme de déploiement rapide de l'institution, ou travailler directement avec les délégations. Les équipes

de dépollution du CICR procèdent à l'analyse technique et à l'évaluation des besoins, ainsi qu'à l'enlèvement et à la destruction des engins se trouvant dans les zones contaminées. Elles sont capables de dépolluer, pour en faire à nouveau des lieux sûrs, des bâtiments clés ou des infrastructures vitales telles qu'hôpitaux, écoles, stations d'eau potable et d'épuration, permettant ainsi l'amorce du processus de reconstruction post-conflit et le rétablissement des services de base. Si la dépollution est impossible, ou si elle ne constitue pas une priorité immédiate, ces équipes marquent les zones dangereuses et déconseillent aux gens d'y pénétrer.

Le CICR – du fait de la large acceptation dont il jouit sur le terrain, de sa neutralité et de son indépendance – peut se rendre dans des régions auxquelles d'autres organisations n'ont pas accès. Il est ainsi en mesure d'entreprendre des activités de dépollution qui vont contribuer à restaurer la sécurité dans des zones que d'autres organisations ne peuvent atteindre.



Matthieu Laruette/CICR

Violaine Des Rostars/CICR

## Réduction des risques

La présence d'engins non explosés ou de mines entrave souvent l'accès aux biens de première nécessité comme l'eau et le bois de feu. Le CICR peut fournir des solutions provisoires de nature à protéger la population jusqu'à ce que la zone soit dépolluée et la menace écartée. Il peut aussi remettre en état et améliorer les points de distribution d'eau et les autres infrastructures, et apporter un soutien aux écoles et aux centres de santé des zones contaminées.

La contamination par les armes peut avoir de graves conséquences socioéconomiques et environnementales. Là où les terres agricoles sont contaminées, le CICR aide les gens ou les communautés concernées à trouver d'autres moyens de gagner leur vie, ou à développer des activités agricoles et d'élevage dans des régions plus sûres. Lorsque les enfants n'ont plus d'endroits où jouer en sécurité du fait de la contamination par les armes, le CICR construit et entretient des aires de jeu sûres. Les parents savent ainsi que leurs enfants peuvent s'amuser sans courir de risques.

Afin d'éviter le plus possible que les gens soient obligés de prendre des risques, le CICR leur accorde de petites aides financières. La nécessité économique les pousse en effet à cultiver des terres qui pourraient être contaminées, ou encore à récupérer des restes explosifs de guerre pour les vendre comme de la ferraille. Ces aides permettent à la population de se lancer dans d'autres activités génératrices de revenus, comme l'élevage, la confection de vêtements ou la boulangerie.

## Activités de réduction des risques à des fins de protection

Avant, pendant et après un conflit, le CICR s'emploie à rappeler aux autorités les obligations qui leur incombent en vertu des traités internationaux tels que la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et la Convention sur les armes à sous-munitions. Dans le cadre des conflits actuels, le CICR entreprend des démarches auprès des parties au conflit dans le but de réduire les effets de la contamination par les armes sur la population civile.



### **Sensibilisation aux dangers**

En temps de conflit armé ou immédiatement après la fin des hostilités, le CICR informe la population sur les zones dont on sait ou dont on soupçonne qu'elles sont dangereuses, et leur indique la meilleure façon de ne pas prendre de risques pour eux-mêmes ou pour leurs proches. Les réseaux de volontaires des Sociétés Nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont eux aussi un rôle essentiel à jouer, en informant la population des zones dangereuses et en l'encourageant à prendre le moins de risques possible, à court terme et aussi longtemps que le problème persiste.

### **Collecte d'informations**

Les informations concernant l'endroit, la date et l'heure où des accidents se sont produits peuvent être précieuses. Elles peuvent en effet contribuer à réduire l'occurrence de nouveaux

accidents et servent à déterminer les activités de dépollution prioritaires. Le CICR recueille donc ces informations, les analyse et les utilise pour la planification de ses programmes ; il les communique également à d'autres organisations spécialisées, notamment dans la dépollution et l'assistance aux victimes. À plus long terme, les Sociétés nationales vont jouer un rôle essentiel pour la collecte de ces informations.

### **Renforcement des capacités**

Le CICR contribue aussi à renforcer la capacité des États à mener une lutte efficace contre la contamination par les armes. En apportant son soutien aux Sociétés nationales et à d'autres organismes nationaux, comme les instances gouvernementales chargées de coordonner les activités dans ce domaine, le CICR peut aider à élaborer et à soutenir des solutions à long terme.



**CICR**

Comité international de la Croix-Rouge  
19, avenue de la Paix  
1202 Genève, Suisse  
T + 41 22 734 60 01 F + 41 22 733 20 57  
E-mail: [shop@icrc.org](mailto:shop@icrc.org) [icrc.org](http://icrc.org)  
© CICR, août 2010